



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/120 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE**

**CHÌ APPROVA A MUDIFICAZIONE DI U LISTINU DI L'EFFETTIVI DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

SEANCE DU 31 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 16 juillet 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Camille de ROCCA SERRA, Marie SIMEONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Rosa PROSPERI
Mme Véronique ARRIGHI à Mme Danielle ANTONINI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Francis GIUDICI
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Santa DUVAL à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Isabelle FELICIAGGI à Mme Valérie BOZZI
M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Laura FURIOLI
M. Michel GIRASCHI à M. François BENEDETTI
Mme Stéphanie GRIMALDI à Mme Valérie BOZZI
M. Paul LEONETTI à Mme Marie SIMEONI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Romain COLONNA
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Julien PAOLINI
M. François ORLANDI à M. Antoine POLI
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. Antoine POLI
M. Paulu Santu PARIGI à M. Romain COLONNA

Mme Chantal PEDINIELLI à M. Francis GIUDICI
M. Pierre POLI à Mme Anne TOMASI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
M. Joseph PUCCI à M. Pascal CARLOTTI
Mme Catherine RIERA à Mme Marie-Hélène PADOVANI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à Mme Muriel FAGNI
Mme Pascale SIMONI à M. Petr'Antone TOMASI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-François CASALTA, Christelle COMBETTE, Pierre GHIONGA, Julie GUISEPPI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Julia TIBERI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité des votants (47 voix POUR, 7 NON-PARTICIPATIONS)

Ont voté POUR : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

N'ont pas pris part au vote : Mmes et MM.

Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les modifications de fond du tableau des effectifs de la collectivité de Corse tel que présenté dans le rapport.

ARTICLE 2 :

AUTORISE, en cas d'impossibilité de recruter des agents statutaires, le recrutement d'agents non titulaires.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE qu'en cas de recrutement d'agents non titulaires, la rémunération versée le sera par référence à celle d'un fonctionnaire placé dans la même situation.

ARTICLE 4 :

PRÉCISE que les crédits nécessaires aux recrutements dont il s'agit sont prévus au titre du budget primitif de l'année 2020 et seront imputés aux programmes 6161, 3214, et 5218.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 31 juillet 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

6 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2020

30 ET 31 JUILLET 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPRUBAZIONE DI U LISTINU DI L'EFFETTIVI
DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de vous proposer des modifications de forme du tableau des effectifs, afin de l'adapter à l'évolution des besoins en vue d'opérations de recrutements ou de gestion des effectifs de la collectivité.

Dans ce cadre, il vous est donc proposé de créer 5 postes pour des opérations de gestion interne et des procédures de recrutement soit :

- 2 cadres d'emplois d'adjoints techniques pour changement de filière, les cadres d'emplois occupés par ces agents jusqu'alors seront supprimés ensuite ;
- 3 cadres d'emplois d'adjoints administratifs pour changement de filière, les cadres d'emplois occupés par ces agents jusqu'alors seront supprimés ensuite.

De plus, dans le cadre des recrutements planifiés sur 2020, il vous est proposé de modifier l'intitulé d'un poste dont le recrutement était déjà prévu au sein de la DGA en charge de l'éducation, l'enseignement, de la formation et de la langue corse. En effet, le poste de chef de service offre de formation et éducation au sein de la direction de l'éducation, l'enseignement et de la recherche et relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux en remplacement d'un agent en départ à la retraite doit être supprimé, car un candidat en interne s'est déclaré.

Cet ancien besoin est donc remplacé par un poste de référent administratif et financier des EPLE au sein de la même direction générale adjointe, service fonctionnement des EPLE et qui relève également du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Ce besoin est toujours vacant malgré des appels à candidature en interne.

Enfin, dans le cadre des besoins créés lors de votre dernière assemblée pour répondre à un accroissement d'activité pendant la période estivale, il avait été convenu de préciser ultérieurement les localisations des emplois dédiés au renforcement de la Direction de la forêt et de la prévention des incendies.

Cette déclinaison est donc portée à votre connaissance dans l'annexe 1.

Je vous demande de bien vouloir approuver le présent rapport.

Je vous précise par ailleurs que les crédits nécessaires aux recrutements dont il s'agit dans ce rapport et ses annexes, sont prévus au titre du budget primitif de l'année 2020 et seront imputés aux programmes 6161, 3214 et 5218.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Annexe 1 : Précisions sur la localisation des besoins saisonniers au sein de la Direction de la forêt et de la prévention des incendies

Les 47 postes créés pour les besoins en saisonniers au sein des services FORSAP, soit 141 mensualités sur juillet, août et septembre sont répartis sur le territoire comme suit :

FORESTIERS SAPEURS	Nombre de mensualités		
	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
CANARI	2	2	2
RUGLIANU	2	2	2
LURI	1	1	1
OLMI CAPELLA	3	3	3
CALINZANA	2	2	2
MUNTICELLU	1	1	1
PONTE A LECCIA	4	4	4
MURATU	2	2	2
CONCA	2	2	2
OTA	6	6	6
PITRETU	1	1	1
PIANA	2	2	2
SARTE	3	3	3
SARRA DI SCOPAMENA	4	4	4
SOTTA	1	1	1
SANTA MARIA SICCHE	6	6	6
VENACU	1	1	1
CORTI	1	1	1
GHISONI	2	2	2
ZONZA	1	1	1
Total des mensualités	47	47	47